



APPEL A CANDIDATURE 2024 RESIDENCE DE MISSION

ARTS NUMERIQUES

Université de Picardie Jules Verne
et Crous Amiens-Picardie

Un appel à candidature est lancé à destination des artistes en vue de réaliser une résidence en faveur des étudiants amiénois autour des arts numériques.

Contexte

Le Service Culture et Création (S2C) ainsi que le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaire (CROUS) souhaitent développer en commun une politique d'accueil d'artistes en résidence, à Amiens, afin de mener un travail d'échange et de création au plus près des étudiants notamment ceux de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV). La ville d'Amiens, de par son histoire et sa composition sociologique, est un formidable lieu d'échange et de dialogue, faisant se croiser des populations d'origines sociales et géographiques très diverses. La mission de l'UPJV est donc d'offrir les parcours de réussite les plus pertinents à l'ensemble de ces publics.

Une mission inscrite au coeur même de la devise : « l'université est votre chance, saisissez-la ». Un établissement qui se veut donc profondément ouvert et qui incarne une chance pour l'ensemble du territoire comme pour la ville d'Amiens, puisque les étudiants représentent 1/5 de sa population.

Le CROUS, de son côté, a pour mission de donner à tous les étudiants du territoire les moyens de réussir leur insertion universitaire ainsi que de les accompagner, au quotidien, dans un parcours de vie d'adulte autonome.

C'est dans ce contexte d'ouverture sur le monde et les cultures que vient s'inscrire notre invitation à l'art et à l'artiste comme regardeur, créateur et médiateur.

Thématique

Cette résidence relève pour nous d'une triple dimension :

***Une volonté d'écoute et de croisement.**

De par sa pratique, l'artiste invité.e aura à coeur de favoriser les échanges entre des étudiants d'horizons universitaires, géographiques et sociaux différents.

***Une volonté de découverte.**

L'artiste invité.e aura à coeur de familiariser les étudiants (ainsi que l'ensemble des personnels de la résidence) à la création au quotidien d'une forme artistique.

***Une volonté de partage.**

L'artiste invité.e aura à coeur de vivre au plus proche du quotidien de la résidence, d'en partager l'intimité et d'offrir son regard unique sur cet espace géographique, social et humain.

Il nous semble donc important que l'artiste invité.e soit libre de développer un regard qui lui soit propre sur le vécu et le quotidien d'une résidence étudiante, véritable microcosme d'une société multiculturelle et ouverte. Un quotidien

qui deviendra la matière même de son travail artistique, et une création qui, en retour, sera le véhicule privilégié de son échange avec les résidents/étudiants.

Objectifs

Cette résidence doit :

- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturel des étudiants
- Contribuer à développer un esprit critique par des rencontres et des échanges
- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création

La résidence artistique est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle, d'action culturelle.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste engagé.e durant une période de 2 mois (VACANCES SCOLAIRES INCLUS).

Il s'agit pour l'artiste de s'engager dans une démarche de sensibilisation et de présenter le processus de création qu'il met en oeuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

La résidence d'artiste est l'occasion d'associer les étudiants de la résidence universitaire, les personnels et les étudiants extérieurs.

Les publics concernés

- *Etudiants en résidence universitaire (ils peuvent venir aussi des autres résidences du CROUS),
- *Ensemble des étudiants, rencontrés sur leurs lieux d'enseignements / composantes / antennes,
- *Les habitants des territoires concernés.

Durée et organisation de la résidence

La résidence débutera au plus tard le **jeudi 1^{er} février 2024**.

La période de résidence est prévue sur une durée de 8 semaines, **du 1^{er} février au 31 mars 2024**.

Durant sa mission, l'artiste sélectionné.e sera hébergé.e en centre-ville d'Amiens.

Une salle d'activités sera mise à disposition pour mener à bien des ateliers à la résidence St-Leu, rue Tagaut à Amiens (Centre-ville).

Les ateliers se dérouleront les mardis et jeudis soirs (10/15 personnes par atelier) et une rencontre en itinérance dans les composantes UPJV se déroulera les mercredis.

L'artiste sélectionné.e bénéficiera d'une rémunération forfaitaire nette de 7 500 € TTC.

Ce montant global et forfaitaire comprendra :

- ses honoraires pour l'animation des ateliers "et de l'itinérance" (10h/semaine pendant 8 semaines).
- les frais consacrés à la création d'œuvres
- les frais de production

L'organisateur prend directement à sa charge en sus :

- l'hébergement en centre-ville d'Amiens pendant la durée de la résidence
- la restauration en Restaurant Universitaire (si souhaité)
- le transport AR domicile/Amiens

Un soutien de la part d'Amiens Métropole et une visibilité sur leurs actions est prévu :

- lors des Safra'numériques 2024.

et d'autres collaborations éventuelles

Accompagnement :

L'UPJV et le CROUS, co-opérateurs de l'action, assureront :

La gestion administrative de la résidence.

La communication autour de la présence de l'artiste sur le territoire.

La coordination avec les partenaires du territoire

Modalités de candidature :

Pour cette résidence « mission », il est recherché un.e artiste professionnel.le en art numérique, francophone (résidant sur le territoire ou pouvant venir d'autres pays francophones).

L'artiste doit être autonome dans ses déplacements (permis B, véhicule personnel souhaité).

Les éléments de candidature à fournir sont :

1/ une note d'intention motivée (maximum 3 pages)

2/ une description d'un atelier déjà réalisé

3/ une proposition de déroulement d'une séance d'atelier

4/ un curriculum vitae

5/ un dossier artistique

6/ un budget prévisionnel

7/ un RIB et numéro de SIRET

L'ensemble du dossier est à adresser sous format numérique à info.culture@u-picardie.fr

Une confirmation de réception par mail sera envoyée pour valider le dépôt du dossier.

Calendrier de sélection :

Ouverture des candidatures : le **jeudi 1^{er} juin 2023**

Date limite de dépôt de candidature : le **samedi 30 septembre 2023**

Analyse des dossiers artistiques par le comité de sélection. Ce comité sera composé de professionnels, de partenaires culturels et d'étudiants.

Le comité aura pour fonction d'examiner la pertinence artistique et pédagogique des projets ainsi que son adéquation avec la politique culturelle des établissements.

Communication aux candidats de la sélection : le **vendredi 20 octobre 2023**.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des structures co-porteuses et de l'artiste en résidence sera signé avant le début de la résidence.